

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 18
Votants 19

du 7 JUILLET 2020

Secrétaire de séance : Audrey VANDERDONT

M. le Maire ouvre la séance.

Madame Audrey VANDERDONT est désignée secrétaire de séance.

M. Julien HERBIN a donné pouvoir à Mme Sandrine POINSENET.

Les délibérations et procès-verbal de la séance du 23 juin sont adoptés à l'unanimité des voix.

Ouverture d'une 5^{ème} classe à l'école maternelle

Mme EGOT s'interroge sur l'aménagement intérieur du bâtiment modulaire accueillant la nouvelle classe en maternelle.

M. Le Maire répond que du mobilier pourra être récupéré dans les écoles mais qu'il est nécessaire d'acheter des jeux/matériels pédagogiques. Une liste a été transmise, représentant la somme de 2 300 €.

14 juillet

M. le Maire fait état de l'obligation pour la Commune de se limiter au strict minimum, l'apéritif servi traditionnellement à l'issue de la cérémonie ayant été interdit par la Sous-Préfecture.

Un simple dépôt de gerbes à Normée et à Fère-Champenoise sera organisé. Seront uniquement conviés les membres du Conseil et leurs conjoints, la gendarmerie et le Président de la Communauté de Communes.

Une remise de décorations et de promotions de grades aura ensuite lieu à la caserne des pompiers, suivie d'un verre de l'amitié en respectant la distance d'1 mètre.

Brocante

La Sous-Préfecture a autorisé la tenue de la brocante le 26 juillet, sous réserve du port du masque obligatoire et de l'interdiction de servir autour du bar. Un masque devra obligatoirement être distribué aux personnes qui n'en possèdent pas. Evidemment, les règles de distanciations sociales devront être respectées et la fréquentation est limitée à 1000 personnes maximum.

Le Conseil Municipal trouve qu'il n'est pas normal que l'achat de ces masques soit à la charge de la Commune.

Mme EGOT ajoute qu'il conviendrait que le Football Club Ferton incite fortement les acheteurs à venir avec leur masque.

Conseil communautaire

Pour information, le conseil communautaire d'élection du président et vice-présidents aura lieu le 16 juillet à 19h00.

Food-truck

M. Le Maire informe le Conseil de la demande d'installation d'un « food-truck » ou « baraque à frites » sur la place avec vente de frites, burgers, boissons etc. les lundis et dimanches midi. Pour rappel, il devra s'acquitter du paiement d'une redevance d'occupation du domaine public (1 euro le mètre linéaire).

Sécurité

Plusieurs endroits jugés dangereux sont mis en avant :

- véhicule qui se gare systématiquement au carrefour de la rue de la libération.
- véhicule qui se gare sur un passage piéton
- voiture tampon à un carrefour

M. Le Maire répond que malheureusement, il s'agit de problèmes récurrents et communs à beaucoup de quartiers.

Ces sujets seront évoqués en commission voirie du 8/07. Par ailleurs, le policier municipal sera en charge d'amender les personnes ne respectant pas les règles dès que sa régie sera ré-instituée.

Mme POUCINEAU trouve que les plots installés à côté de la bibliothèque ne sont pas esthétiques.

M. Le Maire répond que cette installation fait débat. Elle est provisoire et a le mérite de faire ralentir les véhicules.

Mme POUCINEAU émet l'idée de créer un rond-point en bas de la rue de l'Eglise.

Il est répondu qu'un rond-point sur un plateau n'est pas possible, ne répondrait pas aux normes et est très coûteux.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 01/09/2020.

La séance est levée à 21h45.